



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 445

Texte de la question

Mme Martine Daugreilh s'étonne auprès de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire de la manière dont les résultats des élections législatives des 5 et 12 juin 1988 ont été rapportés au public sur TF 1 et A 2. En effet, au soir du deuxième tour, ni TF 1, ni A 2 n'ont donné les résultats des Alpes-Maritimes. Par ailleurs, lors de la programmation des portraits de femmes élues à l'Assemblée nationale, il n'a pas été fait mention d'une élue des Alpes-Maritimes alors que son élection ne paraissait pas devoir être une surprise après les résultats du premier tour. Afin de répondre à l'attente du public, il paraît souhaitable qu'à l'avenir les résultats connus de tous les départements, sans exception, soient communiqués sur toutes les chaînes de télévision les soirs mêmes d'élection et qu'une égalité de traitement entre les départements soit instituée. Elle lui demande donc s'il compte prendre des mesures afin de remédier à cet état de fait.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honnêteté et le pluralisme des programmes de télévision, et notamment des émissions d'information politique, sont l'une des obligations les plus importantes qui s'imposent à toutes les sociétés de télévision. Il appartient à la Commission nationale de la communication et des libertés, comme le prévoit la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, de veiller au respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion. La commission a rappelé aux présidents des différentes chaînes la nécessité de se conformer au respect de cette obligation. Le Gouvernement est particulièrement attentif à ce que cette obligation soit scrupuleusement respectée.

Données clés

Auteur : [Mme Daugreilh Martine](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 445

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2161